

II

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

No 202

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 198 du 19 décembre 1963 concernant la proposition du Gouvernement canadien de mettre fin aux effets de l'Échange de Notes des 3 et 13 juillet 1962 et d'imposer de nouveau des péages au canal de Welland, à compter du 1^{er} avril 1964, suivant le tarif et aux conditions prévues dans l'Échange de Notes originel du 9 mars 1959.

Mon Gouvernement me charge de vous faire connaître qu'il accepte la réimposition des péages au canal de Welland, la dénonciation de l'Échange de Notes des 3 et 13 juillet 1962 et la remise en vigueur des dispositions de l'Échange de Notes originel du 9 mars 1959 en ce qui concerne le canal de Welland.

Votre Note et la présente réponse, par conséquent, constitueront entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement canadien un accord mettant fin, à compter du 1^{er} avril 1964, aux effets de l'Échange de Notes des 3 et 13 juillet 1962 et remettant en vigueur les dispositions originelles de l'Échange de Notes du 9 mars 1959 en ce qui concerne le canal de Welland.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

W. W. BUTTERWORTH

Ottawa, le 20 décembre 1963.

Son Excellence

Monsieur Paul Martin

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Ottawa